

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 2 OCTOBRE 2018

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à **M. GAUDE Pierre** (membre de la Commission de Discipline) suite au décès de son frère
M. GAUDE Bernard.

Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

La Commission Futsal de l'ISERE recherche une personne bénévole (homme/femme)

La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

La Commission : CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage), recherche deux ou trois dirigeants de clubs (homme/Femme).

Appel à candidature membre Comité de Direction

L'Assemblée Générale d'Hiver aura lieu le 24 novembre 2018.

Elle donnera lieu à un appel à candidatures pour un poste de membre du Comité de Direction.

Le Comité de Direction (2016-2020) chargé des pouvoirs de direction est composé de 25 membres, son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les jeux olympiques d'Eté.

1 place est vacante, (mandat 2016-2020) vous souhaitez faire acte de candidature, merci d'adresser votre déclaration de candidature au secrétariat du District, par lettre recommandée, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le **24 octobre 2018**, dernier délai. Il est fait application de l'article 21 et 21 bis des statuts du District en vigueur pour le mandat 2016-2020: [Voir les conditions d'éligibilité Article 21 et 21 bis](#) sur notre site.

Questions, Voeux des clubs

L'Assemblée Générale du District aura lieu le 24 novembre 2018.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous invitons à nous les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard.**

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le cout de la partie pédagogique).

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

> BON FORMATION ARBITRES

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

> BON FORMATION DIRIGEANTS

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

> BON FORMATION EDUCATEURS

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 30/08/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)
 581081 RACING CLUB ALPIN (sous réserve d'encaissement)
 582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)
 581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)
 519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)
 550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)
 536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
 848046 RIVOIS FUTSAL (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 30/08/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

554434 ROCHETOIRIN FC
 581501 O. DE VILLEFONTAINE
 682488 ATSCAF ISERE

FM NON CONFORME OU INCOMPLETE

Du 22 Septembre 2018

Amende 25 €

VALLEE DE L'HIEU U15D3

FORFAIT JOURNEE

Du 29 Septembre 2018

Amende 32 €

CHARVIEU U17D3

CREYS MORESTEL U15D3

CLAIX U13N3

FORFAIT GENERAL FEM A8

Du 27 Septembre 2018

Amende 44 €

LCA FOOT38 FEMA8

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

SENIORS

Du 29 Septembre 2018

Amende 140 €

ST HILAIRE COTE CIR

SUSVILLE MATHEYSINE CIR

FMI NON TRANSMISE

Du 29-30 Septembre 2018

Amende 75 €

ST MARTIN D'HERES U15D3

G. SUD DAUPHINE U15D3

CORBELIN U15D3

VEZERONCE HUERT U19D2

VILLENEUVE U17D3

ECHIROLLES FEMA11

SUD ISERE FEMA11

SASSENAGE FEMA11

BELL. GRESIVAUDAN CI

BOURBRE CI

ST HILAIRE COTE CIR

SUSVILLE MATHEYSINE CIR

NOYAREY CIR

CESSIEU CIR

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 29-30 Septembre 2018

Amende 11 €

GIERES U13N2

CROLLES U13N3

FONTAINE U13N3

RUY MONTCEAU U13N3

FM NON RETOURNEE

Du 22-23 Septembre 2018

Amende 75 €

MANIVAL U13N2

DEUX ROCHERS U13N2

CHIRENS U13N2

ST ANDRE LE GAZ U13N2

NIVOLAS U13N2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : AUGUSTE D. – TOUR M. – AREGUIAN P. – ASCOL – BADIN S. – NASRI A. – LUORO M. – COTE ST ANDRE – FIARD E.

APPEL : CHAOUACHI L.

REGLEMENTS : CASSOLARD PASSAGEOIS – CHRAVIEU CHAVAGNEUX.